

Politique de remboursement pour la conférence annuelle du CATON Concernant les DÉPENSES DE VOYAGE DES PARTICIPANTS

Le CATON maintient son engagement à offrir des possibilités de perfectionnement professionnel et des occasions d'engagement qui sont pertinentes, opportunes et de grande qualité afin de faire progresser la recherche sur la mobilité des étudiants et l'élaboration des voies de transfert en Ontario dans le secteur des études postsecondaires. De plus, le CATON s'engage à soutenir une participation équilibrée et diversifiée du point de vue des établissements à la conférence annuelle.

La politique de remboursement suivante vise à fournir un soutien financier à **tous les établissements membres** afin d'assurer une implication et un engagement continus.

Cette politique ne s'applique pas aux partenaires non membres, présentateurs ou membres du conseil. Si vous entrez dans l'une de ces catégories, veuillez contacter Stephanie Rose, directrice des opérations à srose@oncat.ca ou Lia Quickert, directrice des communications à lquickert@oncat.ca.

1. Transport

*****Tout voyage qui n'est pas lié au transport en direction et en provenance de la conférence ne sera pas pris en charge par le CATON.**

1. Pour les participants dont l'établissement ou l'organisation se situe à 60 km ou plus du lieu de la conférence, les frais de transport (train, avion et autocar) **en classe économique** seront remboursés sur présentation des reçus, billets ou cartes d'embarquement originaux avec les itinéraires. Afin de minimiser les dépenses, nous demandons que les vols soient réservés au moins trois semaines avant la date de la conférence.

Voyage en avion :

Pour les participants qui sont arrivés en avion, veuillez soumettre :

- Toutes les cartes d'embarquement ou les billets, ainsi que les itinéraires pour le montant total de l'aller-retour de votre billet d'avion.
- Les reçus originaux de taxi ou d'autobus à destination et en provenance de l'aéroport.
- Le CATON ne remboursera aucun frais associé aux modifications ou annulations de vols, à moins de circonstances particulières (auquel cas une lettre formelle d'explications est exigée).

Voyage en voiture :

Le CATON n'assume aucune responsabilité financière pour les véhicules personnels. Cependant, les participants dont l'établissement ou l'organisation se situe à 60 km ou plus du lieu de la conférence peuvent demander le remboursement de leur kilométrage. Veuillez soumettre :

- Les dépenses basées sur le tarif de 46,5 cents du kilomètre uniquement. Le remboursement sera calculé à partir *du lieu de votre établissement et non pas de votre lieu de résidence*. Nous ne rembourserons pas vos frais de carburant.
- Veuillez noter que si vous utilisez votre véhicule, il doit être assuré aux frais du propriétaire par une police de responsabilité automobile personnelle. Le CATON ne remboursera pas de frais d'assurance pour la conférence.

Location de voiture :

Pour les participants dont les établissements sont situés à plus de 60 km du lieu de la conférence et louent un véhicule, veuillez noter qu'un modèle compact ou l'équivalent est requis. Veuillez soumettre les pièces suivantes :

- Tous les reçus originaux pour la location de voiture et les frais d'essence.
- Tout dommage au véhicule loué est de la responsabilité du loueur et ne sera pas remboursé par le CATON. Veuillez à ce que la location soit couverte par une assurance.
Le CATON ne remboursera aucun coût associé au changement ou à l'annulation de la location des véhicules, à moins de circonstances particulières (auquel cas une lettre formelle d'explications est exigée).
- Pour éviter des frais de carburant plus élevés, veuillez faire le plein de carburant de votre voiture de location avant de la retourner.

Autres modes de transport (transport publique) :

Les frais de transport en classe économique seront remboursés sur présentation des reçus originaux (veuillez vous assurer de soumettre toute correspondance avec le CATON confirmant les frais de transport, le cas échéant).

- Le CATON ne remboursera aucun coût associé au changement ou à l'annulation du mode de transport, à moins de circonstances particulières (auquel cas une lettre formelle d'explications est exigée).

Stationnement :

Le CATON prendra à sa charge le coût du stationnement au **stationnement Green P du complexe Nathan Phillips Square** qui a plusieurs points d'accès, incluant une entrée qui se trouve directement en

face du Centre Toronto Marriott Centre-ville. Veuillez noter que si vous décidez de vous stationner à l'hôtel, le CATON vous remboursera sur la base des tarifs pratiqués au stationnement Green P.

Les tarifs pour le stationnement au Green P sont les suivants :

Dim. :

Max. (7 h – 7 h) – 6,00 \$

Lun. à ven. :

Max. le jour (7 h – 18 h) – 15,00 \$

Max. le soir (18 h – 7 h) – 6,00 \$

Pour obtenir plus de détails et un schéma montrant les entrées, voir les liens ci-dessous :

http://parking.greenp.com/parking-info/carpark-info/36_110-queen-street-west-nathan-phillips-square-garage.html

http://parking.greenp.com/documents/carparks/carpark_00000036.pdf

2. Inscription :

Pour garantir des débats vigoureux et engagés, le CATON encourage la participation du secteur collégial et du secteur universitaire et accordera une dispense de frais d'inscription à la conférence pour **quatre** participants de chaque établissement. Cette année, le CATON a sollicité l'aide de votre établissement pour sélectionner ces quatre personnes.

- a. Les établissements peuvent choisir de soutenir des participants supplémentaires en plus de leur quatre participants originaux au coût de 100 \$ par personne inscrite, plus les dépenses supplémentaires reliées à l'envoi de ces personnes, incluant les repas, le transport et l'hébergement. Il y aura une liste d'attente pour s'assurer que l'espace est adéquat. (Le CATON ne servira pas de médiateur dans les changements d'inscription au sein des établissements.)

3. Hébergement :

Si vous avez besoin d'hébergement, un bloc de chambres est disponible à l'**Hôtel Toronto Marriott centre-ville Eaton Centre**. Le tarif de la conférence de 189 \$ la chambre/nuit (plus les taxes applicables) est disponible pour le dimanche 19 avril et le lundi 20 avril 2015.

*Veuillez noter que les chambres ne seront remboursées aux participants que pour **la nuité du LUNDI**, et seulement pour les ceux dont les établissements*

sont situés à **60 km ou plus** du lieu de la conférence. Pour le remboursement, veuillez soumettre vos reçus originaux à Stephanie Rose à :

ONCAT/CATON
a/s Stephanie Rose
180 Dundas Street West, Suite 1902
Toronto, ON M5G 1Z8

Les délégués du CATON ont deux possibilités pour réserver une chambre à l'Hôtel Toronto Marriott centre-ville Eaton Centre :

- **Appeler sans frais** le 1-888-236-2427 et s'assurer de demander le tarif à 189 \$ pour la conférence du CATON/ONCAT

OU

- Utiliser le lien spécial de réservation des chambres pour la conférence du CATON/ONCAT 2015 – [Lien de réservation de chambres à la conférence ONCAT/CATON](#)

L'Hôtel Toronto Marriott centre-ville Eaton Centre a un nombre limité de chambres disponibles pour une arrivée précoce (avant le 19 avril) ou un départ tardif (après le 21 avril) au tarif de la conférence, sur la base du premier arrivé, premier servi. Les délégués peuvent se servir du lien ci-dessus pour réserver toute la durée de leur séjour.

Pour toutes les réservations, il faut effectuer un dépôt sur la chambre pour la première nuit ou donner une garantie avec une carte de crédit d'une compagnie reconnue. À noter que toutes les réservations doivent être faites **au plus tard à la date d'échéance du 31 mars 2015**. Les réservations faites après cette date seront acceptées en fonction de l'espace disponible et au tarif du jour en vigueur.

4. Repas :

Le dîner du 20 avril et le déjeuner du 21 avril, ainsi que les pauses-santé sont inclus dans l'inscription à la conférence; ces repas et ces collations seront pris en charge pour tous les participants inscrits. **Toute dépense de repas supplémentaire est à la charge du participant et ne sera pas remboursée par le CATON.**

5. Pourboires/gratifications

Vous pouvez être remboursé pour des pourboires raisonnables au portier et pour le service aux chambres et les taxis. Gardez en note les pourboires payés.

Voici des exemples de montants raisonnables de pourboires :

- ✓ 10 % sur une course de taxi

- ✓ 2 \$ à 5 \$ pour l'entretien ménager pour une nuit à l'hôtel
- ✓ 2 \$ à 5 \$ par valise pour le portier
- ✓ 10 % à 15 % sur un repas au restaurant
- ✓ À noter que le remboursement d'un repas au restaurant ne sera appliqué qu'aux personnes dont le trajet jusqu'au lieu de la conférence dépasse huit heures.

Veillez soumettre les **Formulaires de dépôt direct**, le formulaire de dépenses et tous les reçus originaux connexes au CATON, au plus tard le **15 mai 2015**, afin qu'ils soient traités. *Toutes les demandes de remboursement de frais reçues après cette date ne seront pas traitées.*

Si vous avez demandé un remboursement anticipé au CATON (avant la conférence), veuillez inclure toute correspondance à ce sujet dans votre soumission.

Merci de soumettre toutes vos dépenses et les reçus originaux à :

ONCAT/CATON
a/s Stephanie Rose
180 Dundas Street West, Suite 1902
Toronto, ON M5G 1Z8

Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter Stephanie Rose à :
srose@oncat.ca.